Terrorisme “délictuel” : quatre “musulmans radicalisés” jugés pour un projet de braquage lors de l’acte I des gilets jaunes

23/12/2020 à 18h10



Quatre islamistes jugés pour le braquage d’une banque lors de l’acte I des gilets jaunes

Les quatre hommes envisageaient de s’en prendre à une banque lors de la première manifestation des gilets jaunes, il y a deux ans. L’attaque avait d’abord été qualifiée de “terroriste” par Christophe Castaner

Les juges antiterroristes ont renvoyé en correctionnelle quatre musulmans “radicalisés”, soupçonnés d’avoir envisagé un braquage le premier jour des manifestations de gilets jaunes en 2018, ont indiqué mercredi des sources concordantes, confirmant une information du Parisien.

[…]

De terroriste criminelle à terroriste délictuelle

[…]

Au terme des investigations, le parquet national antiterroriste (Pnat) avait toutefois demandé une requalification des faits reprochés à Rémi M., Kevin B., et deux frères, Kamel et Hillal A. Alors qu'ils étaient initialement mis en examen pour association de malfaiteurs terroriste criminelle, une qualification passible des assises, le Pnat a demandé qu'ils soient jugés pour association de malfaiteurs terroriste délictuelle.

"Récupération politique" ?

> *"Les prévenus reconnaissent avoir eu 'l'idée' de s'attaquer à un distributeur automatique de billets, (…) ce projet n'était pas de nature terroriste"*

Dans leur ordonnance datée du 11 décembre, les magistrats instructeurs ont suivi les réquisitions du Pnat et ordonné un procès des quatre hommes devant le tribunal correctionnel. "Si les investigations n'ont pas permis d'établir avec précision l'état d'avancement du projet réellement poursuivi par les membres de l'association de malfaiteurs, les mis en examen ont reconnu a minima l'existence d'un projet d'attaque de convoyeurs", estiment les juges, observant par ailleurs que les quatre mis en examen étaient "fortement radicalisés" et "proches des thèses" du groupe terroriste Etat islamique.

[…]

L'article dans son intégralité sur Sud Ouest

Merci à René